Québec

PLAN DE RATIONALISATION DES PROGRAMMES DE 2e ET 3e CYCLES DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE.

Avis du Conseil des universités au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science.

Code: 2301-0086

Gouvernement du Québec

Dépôt légal: premier trimestre 1988
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
Avis no 87.10
ISSN - 0709-3985
ISBN - 2-550-18462-9

Résumé

Après réception de l'avis du Conseil des universités 80.10 (23 avril 1981) consacré au projet de nouveau programme de doctorat (Ph.D.) en radiobiologie de l'Université de Sherbrooke, le ministre de l'Éducation décida, le 29 mai 1981, d'autoriser l'implantation de ce programme, mais à la condition à remplir avant l'implantation, et non un an après tel que suggéré par le Conseil, que l'Université de Sherbrooke soumette, au Comité des programmes, un plan de rationalisation des programmes de 2e et 3e cycles offerts par sa Faculté de médecine.

Le Comité a reçu en novembre 1987 le plan de rationalisation ainsi demandé. Il a jugé satisfaisant ce plan qui consiste, notamment, en la fermeture des programmes de maîtrise (M.Sc.) et de doctorat (Ph.D.) en anatomie et en biophysique. Par ailleurs, une vérification rapide lui a permis de conclure que la qualité du projet, en particulier de son équipe professorale, s'était maintenue, voire améliorée, et que son opportunité demeurait.

Le Conseil recommande donc au ministre de déclarer satisfaisant le plan de rationalisation reçu et, par conséquent, d'autoriser l'implantation du nouveau programme de doctorat en radiobiologie de l'Université de Sherbrooke. Il ne s'agirait pas d'une implantation à titre expérimental, puisque cela n'avait pas été prévu dans la décision ministérielle de mai 1981. Jugeant toutefois utile pour lui-même, et sans doute pour l'Université de Sherbrooke, de pouvoir faire ultérieurement le point sur ce programme, appelé à devenir le premier du genre au Québec, et sur les effets du plan de rationalisation élaboré par la Faculté de médecine de ladite université, le Conseil recommande en outre au ministre de demander la transmission, dans cinq ans, d'un rapport d'évolution sur l'ensemble des programmes de maîtrise (M.Sc.) et de doctorat (Ph.D.) de cette faculté.

Table des matières

1. Historique du dossier 1

2. Note méthodologique 2

3. Examen du plan de rationalisation 3

4. Conclusion 5

5. Recommandation 6

ANNEXES: I - Avis du Conseil des universités no 80.10.

II - Inscriptions dans les programmes de 2e et 3e cycles de la Faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke de 1982-83 à 1986-87.

III - Diplômes décernés dans les programmes de 2e et 3e cycles de la Faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke de 1979 à 1987.

IV - Étudiants en rédaction de mémoire ou de thèse dans les programmes de 2e et 3e cycles de la Faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke en 1988.

1. Historique du dossier

En juillet 1980, l'Université de Sherbrooke soumettait au Comité (conjoint) des programmes un projet de nouveau programme de doctorat (Ph.D.) en radiobiologie.

À l'issue de l'évaluation de ce dossier, le Conseil des universités reconnaissait "la valeur du projet soumis, l'importance des infrastructures déjà existantes dans ce secteur à l'Université de Sherbrooke et surtout la haute qualité de l'équipe des chercheurs et des professeurs ... appelés à oeuvrer dans le nouveau programme", tout en affirmant "qu'on ne peut entretenir de doute sur son opportunité"(1). Cependant, le Conseil faisait remarquer que "de nombreux programmes de maîtrise et de doctorat" dans le secteur biomédical à l'Université de Sherbrooke "requièrent des ressources physiques et humaines importantes même s'ils recrutent peu ou pas d'étudiants ni ne produisent de diplômés", et il estimait que cette situation devait être corrigée "si l'on veut permettre la viabilité du nouveau programme et son insertion effective dans ce secteur d'enseignement et de recherche"(2). Aussi recommanda-t-il au ministre de l'Éducation:

> "d'autoriser l'implantation, à l'Université de Sherbrooke, pour une période de trois (3) années, d'un programme de troisième cycle en radiobiologie conduisant à l'obtention du grade de Philosophiae Doctor (Ph.D.) et de requérir de l'Université qu'elle produise, d'ici un an, au Conseil des universités un plan identifiant les réaménagements qu'elle entend effectuer dans ses activités d'enseignement et de recherche du secteur biomédical afin de permettre la viabilité du nouveau programme et son insertion dans ce secteur d'activités de l'université. Qu'au terme de la 3e année, le nouveau programme soit réévalué en fonction de sa viabilité, de son insertion dans ce secteur et de la réalisation du plan proposé"(3).

---

(1) Avis du Conseil des universités no 80.10 (23 avril 1981), page 1, point 2, 2e paragraphe lignes 3 à 7, 8 et 9.

(2) Ibidem, page 2, 2e paragraphe, lignes 6 à 12.

(3) Le texte complet de l'avis du Conseil des universités no 80.10 a été annexé, sous le no I, au présent document.

Le ministre de l'Éducation n'entérina pas cette recommandation. Voici la décision qu'il adopta plutôt, telle que libellée dans la lettre qu'il envoya le 29 mai 1981 au recteur de l'Université de Sherbrooke:

> "En ce qui concerne le projet de doctorat en radiobiologie, j'estime devoir m'écarter quelque peu de la recommandation du Conseil. J'accepte le principe d'un tel programme. Mais je suis également d'accord avec les motifs évoqués dans les considérants 7 à 11 de la recommandation du Conseil. Aussi j'estime important, qu'avant l'implantation de ce programme, votre université soumette au Comité conjoint des programmes, et à sa satisfaction, un rapport faisant état d'un plan et des modalités de rationalisation de ses programmes d'études de 2e et 3e cycles dans le secteur médical."(1)

C'est en novembre 1987 que le Comité des programmes reçut le plan de rationalisation ainsi demandé à l'Université de Sherbrooke.

2. Note méthodologique

Les membres actuels du Comité des programmes ne possédant qu'une connaissance imparfaite du dossier, étant tous entrés au Comité après 1981, confièrent à un petit sous-comité le soin de rencontrer des représentants de l'Université de Sherbrooke pour améliorer leur compréhension de ce dossier. Les résultats de l'évaluation qui suit ont donc été obtenus après examen du plan de rationalisation, des documents additionnels transmis au sous-comité et la prise en compte des conclusions du sous-comité ad hoc après la rencontre.

Par ailleurs, il n'entrait pas dans le mandat confié au Comité, par la lettre du ministre de l'Éducation de mai 1981, de procéder à une réévaluation du projet de nouveau programme de doctorat en radiobiolo-

---

(1) En adoptant cette position, le ministre se trouvait en fait à opter pour la solution suggérée au Conseil des universités par le Comité des programmes dans ses recommandations du 27 février et du 27 mars 1981.

gie. Le Comité n'a donc pas consulté à nouveau des experts sur l'aspect opportunité du projet, pas plus que la CRÉPUQ n'a d'ailleurs effectué une seconde évaluation de son aspect qualitatif. Toutefois, comme une longue période s'est écoulée entre l'approbation de principe du nouveau programme et la transmission du plan de rationalisation demandé, le Comité a jugé bon de vérifier rapidement si la qualité et l'opportunité du nouveau programme étaient aussi grandes qu'en 1981.

3. Examen du plan de rationalisation

Le plan de rationalisation proprement dit consiste en la suppression des programmes de 2e et 3e cycles offerts dans deux champs disciplinaires, et en des réorganisations administratives ayant touché quatre départements.

Jusqu'à présent la Faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke offrait, en plus d'un programme de maîtrise (M.Sc.) en radiobiologie, des programmes de maîtrise (M.Sc.) et de doctorat (Ph.D.) dans 8 champs disciplinaires: l'anatomie, la biochimie, la biologie cellulaire, la biophysique, la microbiologie, la pharmacologie, la physiologie et les sciences cliniques. Elle a décidé de ne plus offrir les programmes de M.Sc. et de Ph.D. en anatomie à cause d'une "carence chronique d'inscription", ainsi que les programmes de M.Sc. et de Ph.D. en biophysique. La suppression des programmes de biophysique résulte du regroupement récent des départements de physiologie et de biophysique, et du choix qui a alors été fait en faveur de la physiologie en conformité avec la situation prédominante dans les facultés de médecine nord-américaines où la très grande majorité bénéficient de programmes forts en physiologie.

Ainsi que cela apparaît dans le tableau annexé (no II) au présent document, le nombre des étudiants inscrits dans les programmes de maîtrise et de doctorat offerts dans 5 des 6 champs disciplinaires, qui subsistent en plus de la radiobiologie, ont augmenté depuis l'époque de l'évaluation du projet de nouveau programme de doctorat en radiobiologie(1). De plus, le nombre des diplômes décernés dans ces programmes commence à suivre ce mouvement (Annexe - III); cette tendance devrait se maintenir si l'on considère le nombre d'étudiants actuellement en phase de rédaction de mémoire ou de thèse dans ces programmes (Annexe - IV). Cette amélioration de la situation est due à la fois à un effort

---

(1) La récente création du Département de Physiologie - Biophysique devrait contribuer à redresser la situation dans les programmes de 2e et 3e cycles en physiologie, seul champ disciplinaire où les inscriptions ont diminué depuis le début des années 1980.

particulier de la Faculté de médecine à la suite de l'avis du Conseil des universités no 80.10, et à une politique mise en vigueur plus récemment dans toutes les facultés de l'Université de Sherbrooke et visant à augmenter le nombre des inscrits et des diplômés dans les programmes de 2e et 3e cycles.

Par ailleurs, les réorganisations départementales suivantes ont été effectuées:

- dissolution du Département de physiologie - pharmacologie;

- création du Département de physiologie - biophysique;

- création du Département de pharmacologie.

En ce qui concerne le projet de nouveau programme de doctorat en radiobiologie, le Comité des programmes l'a réexaminé rapidement en s'attachant aux éléments suivants: équipe professorale, opportunité de l'implantation, bassin de recrutement et potentiel d'admission, débouchés.

L'effectif du Département de médecine nucléaire et de radiobiologie s'est accru depuis 1981, si bien que l'équipe qui serait affectée au nouveau programme est passée de 11 personnes (7 professeurs et 4 personnes ressources) à 19 personnes (12 professeurs et 7 personnes ressources). Par ailleurs ce département a obtenu du CRMC une subvention pour un groupe CRM en Sciences biomédicales des radiations en 1983, en a obtenu le renouvellement en 1987, et s'est fait reconnaître par le MESS, en 1986, une équipe dans le cadre du programme d'Actions structurantes en formation de chercheurs et développements bio-technologiques et technologiques en sciences des radiations. Enfin, la superficie des locaux alloués au programme de maîtrise en radiobiologie par le même département a été multipliée par deux depuis 1981.

Le programme de doctorat (Ph.D.) en radiobiologie envisagé actuellement par l'Université de Sherbrooke n'a pas subi de changement notable depuis 1981, et il est toujours appelé à devenir le seul du genre au Québec puisque depuis cette date aucune autre université n'a ouvert un programme de ce type. Sa clientèle potentielle serait constituée par les étudiants provenant du programme de maîtrise en radiobiologie, déjà offert par l'Université de Sherbrooke, et des autres programmes de maîtrise, exception faite de la M.Sc. en sciences cliniques, offerts par sa Faculté de médecine; l'inscription d'étudiants provenant de la Faculté des sciences n'est pas exclue. Le programme devrait également attirer des étudiants provenant d'autres universités du Québec, puisque seule l'Université de Sherbrooke offrirait la possibilité d'entreprendre un 3e cycle en radiobiologie, voire de l'extérieur, compte tenu de l'excellente réputation de l'équipe en place.

Chacun des 12 professeurs de l'équipe pouvant en principe agir comme directeur de thèse auprès de 3 étudiants, le nouveau programme pourrait accueillir jusqu'à une trentaine d'étudiants. Au sortir du programme, les étudiants devraient pouvoir se diriger vers l'enseignement universitaire, les milieux hospitaliers et les centres de recherche en énergie nucléaire.

4. Conclusion

Selon le Conseil des universités le plan de rationalisation mis au point par l'Université de Sherbrooke correspond à ce qui lui avait été demandé: le nombre des programmes de 2e et 3e cycle de sa Faculté de médecine a été réduit, les inscriptions dans presque tous les programmes qui demeurent ont augmenté et les statistiques relatives aux diplômés commencent à suivre le même mouvement.

En outre, en autant qu'il a pu en juger, la qualité du projet, déjà soulignée à l'époque par les experts, notamment en ce qui concerne l'équipe professorale, s'est encore améliorée et l'opportunité de l'implantation demeure.

Enfin, il y a lieu de remarquer que l'Université de Sherbrooke n'a présenté aucune demande de subvention dans le cadre du Volet I du Fonds de développement pédagogique pour aider au démarrage de son nouveau programme(1).

Le Conseil recommande donc au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science d'autoriser l'implantation du nouveau programme. Il ne s'agirait pas d'une implantation à titre expérimental puisque cela n'avait pas été prévu par le ministre de l'Éducation dans sa décision de mai 1981. Néanmoins, le Conseil pense qu'il serait utile pour lui, et sans doute également pour l'Université de Sherbrooke, de pouvoir faire ultérieurement le point sur ce programme, appelé à devenir le premier du genre au Québec, et sur les effets, à moyen terme, du plan de rationalisation élaboré par la Faculté de médecine de ladite université. C'est la raison pour laquelle il recommande également au ministre de demander la transmission, dans cinq ans, d'un rapport d'évolution sur l'ensemble des programmes de maîtrise (M.Sc.) et de doctorat (Ph.D.) de cette faculté de médecine. Il serait utile que ce rapport contienne, entre autres données, une mise à jour des tableaux statistiques annexés au présent avis.

---

(1) À l'époque, le Dossier de financemnt du projet ne faisait état que du besoin d'un poste additionnel de "technicien professionnel".

5. Recommandation

ATTENDU la décision prise le 29 mai 1981 par le ministre de l'Éducation à la suite de l'avis du Conseil des universités no 80.10 (adopté le 23 avril 1981), à savoir: accepter le principe de l'implantation du nouveau programme de doctorat (Ph.D.) envisagé par l'Université de Sherbrooke à la condition préalable, à remplir à la satisfaction du Comité des programmes, de la présentation d'un plan de rationalisation de ses programmes de 2e et 3e cycles dans le secteur médical.

CONSIDÉRANT que le plan de rationalisation requis a été transmis au Comité des programmes en novembre 1987;

CONSIDÉRANT le caractère satisfaisant dudit plan de rationalisation;

CONSIDÉRANT que la qualité du projet de nouveau programme, notamment en ce qui regarde la valeur de l'équipe professorale, s'est maintenue, voire accrue, depuis 1981 et que l'opportunité de son implantation demeure;

CONSIDÉRANT qu'il serait utile pour le Conseil des universités, et sans doute également pour l'Université de Sherbrooke, de pouvoir faire ultérieurement le point sur ce programme, appelé à devenir le premier du genre au Québec, et sur les effets du plan de rationalisation mis au point par sa faculté de médecine;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande de subvention n'a été soumise par l'Université de Sherbrooke dans le cadre du Volet I du Fonds de developpement pédagogique pour aider au démarrage de son nouveau programme de doctorat en radiobiologie;

le Conseil des universités recommande au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science:

1. de déclarer satisfaisant le plan de rationalisation soumis par l'Université de Sherbrooke pour ses programmes de 2e et 3e cycles du secteur biomédical;

2. de l'autoriser, par conséquent, à implanter son nouveau programme de doctorat (Ph.D.) en radiobiologie;

3. de lui demander de transmettre au Comité des programmes, dans cinq ans, un rapport d'évolution sur l'ensemble des programmes de maîtrise (M.Sc.) et de doctorat (Ph.D.) de sa Faculté de médecine, devant comporter, entre autres, une mise à jour des tableaux statistiques annexés au présent avis.

Cette recommandation a été adoptée lors de la 185e séance du Conseil des universités, tenue le 19 février 1988.

ANNEXE - I

AVIS DU CONSEIL DES UNIVERSITES AU MINISTRE DE L'EDUCATION SUR LE PROJET DE NOUVEAU PROGRAMME DE DOCTORAT EN RADIOBIOLOGIE DE L'UNIVERSITE DE SHERBROOKE DONT L'IMPLANTATION EST PREVUE A COMPTER DE L'AUTOMNE 1981

Avis n° 80.10
Dépôt légal - 2e trimestre
ISSN - 0709-3985
Québec, le 23 avril 1981

1. Identification du programme

1.1 Nom du programme: Doctorat en radiobiologie

1.2 Appellation du grade: Philosophiae Doctor

1.3 Abréviation du grade: Ph. D.

1.4 Nom de l'établissement: Université de Sherbrooke

2. Présentation

Lors de sa 126e séance régulière, tenue à Montréal, le 23 avril 1981, le Conseil des universités a procédé à l'étude de la recommandation que lui soumettait le Comité conjoint des programmes relative à l'implantation d'un nouveau programme de doctorat en radiobiologie à l'Université de Sherbrooke.

Comme tous les experts ainsi que les autres instances qui ont été appelés à évaluer le projet, le Conseil des universités n'a pu que constater la valeur du projet soumis, l'importance des infrastructures déjà existantes dans ce secteur à l'Université de Sherbrooke et surtout la haute qualité de l'équipe de chercheurs et de professeurs qui sont appelés à oeuvrer dans le nouveau programme. A tous ces égards, le projet mérite d'être implanté. Cette implantation s'impose d'autant plus qu'on ne peut entretenir de doute sur son opportunité. Il s'agira, en effet, du premier programme de doctorat en radiobiologie au Québec. Quand on considère l'importance que cette haute technologie revêt dans le traitement de certaines pathologies, la nécessité de poursuivre

des recherches tant sur les aspects fondamentaux que sur les aspects cliniques n'est plus à démontrer.

Il convenait donc de maximiser les investissements déjà consentis par l'Université de Sherbrooke en cette matière. Le Conseil doit toutefois constater que la situation dans le secteur biomédical à l'Université de Sherbrooke ne peut s'avérer une garantie pour un développement optimal du nouveau secteur. On remarque en effet que de nombreux programmes de maîtrise et de doctorat dans ce secteur à l'université requièrent des ressources physiques et humaines importantes même s'ils recrutent peu ou pas d'étudiants ni ne produisent de diplômés. Cette situation doit être corrigée si l'on peut permettre la viabilité du nouveau programme et son insertion effective dans ce secteur d'enseignement et de recherche.

Aussi, le Conseil juge-t-il nécessaire que l'Université de Sherbrooke élabore sans plus tarder un plan identifiant les mesures qu'elle entend prendre afin de corriger la situation que l'on déplore et favoriser le développement optimal du nouveau programme.

A cet effet le Conseil recommande au ministre de l'Education de n'autoriser l'implantation du programme que pour une période de trois années. En outre, dès la première année, de cette implantation, l'Université devra soumettre au Conseil un plan déterminant les réaménagements qu'elle entend prendre pour corriger les lacunes actuelles et favoriser la viabilité du nouveau programme de doctorat en terme de ressources physiques, professorales et étudiantes. Enfin, au terme de la troisième année d'implantation, le nouveau programme devra être réévalué et cette réévaluation tiendra compte des dispositions concrètes qu'aura prises l'Université pour en permettre la meilleure viabilité possible.

Le Conseil des universités juge donc nécessaire d'adresser au ministre de l'Education la recommandation suivante.

3. Recommandation

ATTENDU la présentation par l'Université de Sherbrooke d'un projet de nouveau programme de doctorat en radiobiologie;

CONSIDERANT la recommandation du Comité conjoint des programmes sur ce projet de nouveau programme;

CONSIDERANT l'importance pour le Québec d'assurer un développement significatif de la recherche et de l'enseignement en radiobiologie afin d'en approfondir les bases scientifiques et d'en mesurer les applications cliniques;

CONSIDERANT que le nouveau programme constituerait le premier programme de doctorat en cette matière au Québec;

CONSIDERANT la compétence reconnue et le niveau d'excellence atteint par l'équipe professorale appelée à oeuvrer dans le programme de doctorat en radiobiologie;

CONSIDERANT la qualité des recherches effectuées par cette équipe de professeurs, recherches portant à la fois sur les aspects fondamentaux et cliniques de la radiobiologie;

CONSIDERANT l'importance des infrastructures et des équipements actuellement en place à l'Université de Sherbrooke et la nécessité de veiller à une utilisation optimale de ces ressources;

CONSIDERANT toutefois, qu'en cette période de contraintes budgétaires, il convient d'assurer que ce nouveau programme connaisse un développement satisfaisant en terme de ressources professorales et physiques et en terme de recrutement d'étudiants et que ce développement a plus de chance d'être atteint si l'Université de Sherbrooke procède à un réaménagement de ses activités d'enseignement et de recherche aux 2^{e} et 3^{e} cycles dans le secteur biomédical;

CONSIDERANT que, déjà en 1976, dans son Cahier IV, Les grandes orientations de l'enseignement supérieur, le Conseil incitait l'Université de Sherbrooke à réorienter certaines de ses activités en insistant en particulier sur le secteur médical;

CONSIDERANT le grand nombre de programmes de maîtrise et de doctorat offerts actuellement dans le secteur biomédical à l'Université de Sherbrooke et les faibles niveaux d'inscription et de production de diplômés de plusieurs de ces programmes;

CONSIDERANT la tendance actuelle indiquant une désaffectation des jeunes médecins pour la carrière de chercheurs et la diminution générale des clientèles des programmes d'études avancées et de recherche dans les universités nord-américaines;

CONSIDERANT que le dossier de nouveau programme soumis par l'Université ne fait état d'aucune prévision de clientèle et ne fournit aucune garantie quant au recrutement d'étudiants en nombre suffisant pour assurer la qualité du programme et sa viabilité;

Le Conseil des universités recommande au ministre de l'Education

(d'autoriser l'implantation, à l'Université de
(Sherbrooke, pour une période de trois (3) années,
(d'un programme de troisième cycle en radiobiologie
(conduisant à l'obtention du grade de Philosophiae
(Doctor (Ph. D.) et de requérir de l'Université
(qu'elle produise, d'ici un an, au Conseil des uni-
(versités un plan identifiant les réaménagements
(qu'elle entend effectuer dans ses activités d'en-
(seignement et de recherche du secteur biomédical
(afin de permettre la viabilité du nouveau programme
(et son insertion dans ce secteur d'activités de
(l'Université. Qu'au terme de la 3^{e} année, le nouveau
(programme soit réévalué en fonction de sa viabilité,
(de son insertion dans ce secteur et de la réalisation
(du plan proposé.

DONNÉES RELATIVES AUX EFFECTIFS ÉTUDIANTS

ANNEXE II

CHAMP DISCIPLINAIRE . Trimestre	1986-1987	1985-1986	1984-1985	1983-1984	1982-1983
BIOCHIMIE					
. Automne	14	16	11	11	11
. Hiver	13	13	11	10	9
BIOLOGIE CELLULAIRE					
. Automne	16	11	10	11	8
. Hiver	14	11	10	10	9
MICROBIOLOGIE					
. Automne	30	28	28	23	17
. Hiver	30	28	29	19	19
PHARMACOLOGIE	-				
. Automne	24	22	23	22	19
. Hiver	26	22	24	22	18
PHYSIOLOGIE					
. Automne	11	16	17	18	20
. Hiver	9	14	16	18	18
SCIENCES CLINIQUES					
. Automne	28	15	8	6	3
. Hiver	24	18	15	6	2
TOTAL					
. Automne	123	108	97	91	78
. Hiver	116	106	105	85	75
RADIOBIOLOGIE					
. Automne	5	5	2	5	5
. Hiver	5	5	4	6	5

N.B.: 1. les chiffres se rapportent à des E.E.T.C.
2. sauf en ce qui regarde la Radiobiologie, ils concernent la M.Sc. et le Ph.D.

Source: tableau établi par l'U. de Sherbrooke et remis au CDP le 28-01-88.

ANNEXE - III

DIPLÔMES DE 2e ET 3e CYCLES DÉCERNÉS

PAR LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

1979-1987

CHAMP DISCIPLINAIRE / ANNÉE		1987	1986	1985	1984	1983	1982	1981	1980	1979
Biochimie	M.Sc.	5	3	2	3	1	2	2	1	2
	Ph.D.	0	1	0	0	0	4	0	0	1
Biologie cellulaire	M.Sc.	1	0	2	2	1	2	0	1	4
	Ph.D.	1	2	1	0	1	3	1	2	1
Biophysique	M.Sc.	1	1	2	4	1	0	0	1	4
	Ph.D.	2	1	1	0	2	1	1	0	1
Microbiologie	M.Sc.	7	2	8	1	0	3	2	1	3
	Ph.D.	1	0	4	0	1	1	0	1	1
Pharmacologie	M.Sc.	4	1	5	4	3	4	0	4	3
	Ph.D.	3	1	1	3	1	1	1	1	1
Physiologie	M.Sc.	4	1	1	2	2	0	1	1	0
	Ph.D.	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sciences cliniques	M.Sc.	3	2	0	0	1	2	0	0	0
	Ph.D.	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total (Biophysique exclue)	M.Sc.	24	9	18	12	8	13	5	8	12
	Ph.D.	5	4	6	3	3	9	2	4	4
Radiobiologie	M.Sc.	2	0	0	4	0	0	0	1	1

Chiffres du Secrétariat des études avancées
de la Faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke

le 3 février 1988

ANNEXE - IV

FACULTE DE MEDECINE DE L'UNIVERSITE DE SHERBROOKE

ETUDIANTS DE 2E ET 3E CYCLES EN REDACTION

HIVER 1988

PROGRAMME	MAITRISE	DOCTORAT
Biochimie	6	1
Biologie cellulaire	4	5
Biophysique	3	0
Microbiologie	9	5
Pharmacologie	7	9
Physiologie	1	0
Radiobiologie	4	0
Sciences cliniques	12	4

* * * * * * * * * * * * * * * *

N.B.: Le Règlement des études actuellement en vigueur à l'Université de Sherbrooke stipule qu'"Un candidat ne peut pas prendre plus de quatre ans pour compléter un programme de maîtrise, ou plus de six ans pour compléter un programme de doctorat, à compter de la date de sa première inscription au programme".
Tous les étudiants figurant dans le tableau ci-dessus se situent en deçà des limites ainsi fixées.

Secrétariat des études avancées, Faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke
Le 3 février 1988